



Dettes de mon conjoint a la CAF

Par **Kristine1811**, le **19/06/2019** à **10:59**

Bonjour

Mon conjoint a une dettes a la CAF de 5000 euro pour des pensions alimentaires taires non payées a la maman car il n'est pas solvable . une révision est en cours pour passer au tribunal . est ce que la CAF peut prendre sur mes revenus que je perçois (salaire ,prime activité , ApL , allocation familiale pour mes enfants)????

Merci pour votre réponse

Cordialement

Kris

Par **Visiteur**, le **19/06/2019** à **11:14**

Bonjour

Etes vous mariés ?

Si non, sachez qu'en concubinage il n'y a aucune solidarité sur les dettes contractées